

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/06/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Mantes-la-Jolie
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 18 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Orvilliers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/06/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/06/2021.

Présents : Mmes : BELIALI Maëlle, BOLAND Vanessa, FLIS Marie, GUILLEMIN-PRESTEL Eveline, JOSSE Elodie, MALLER Corinne, MM : BRIAND Mickaël, CORNILLON Christophe, LETELLIER Mickaël, MAROT Xavier, MONNET Jean-Charles, PERROT Joël

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LEBORGNE Séverine à M. MAROT Xavier, M. SANCHEZ Antony à Mme BOLAND Vanessa

A été nommé(e) secrétaire : M. MAROT Xavier

36/2021 – Délégation de Service Public d'assainissement :

La commune d'ORVILLIERS disposait d'un contrat de Délégation de service public service d'assainissement collectif par affermage compte-tenu de l'ensemble des contraintes techniques qui ne peuvent être assurées par le personnel des services techniques de la commune.

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relatives aux contrats de concessions et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016,

Vu le rapport de présentation prévu par l'article L.1411-4 présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire joint à la délibération,

Vu la délibération communale relative au choix d'un AMO pour assister la commune dans un dossier nécessitant des connaissances spécifiques et techniques,

Madame le maire propose de gérer le service public d'assainissement dans le cadre d'une délégation de service public (affermage).

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune d'ORVILLIERS, ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire, décident à l'unanimité :



d'approuver le principe de recours à une Délégation de Service Public (affermage) pour l'exploitation du service d'assainissement,

qu'une procédure de publicité, permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, sera lancée.

d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code des Collectivités Territoriales appelée à donner son avis sur les candidatures et offres faites ;

d'autoriser Madame Le Maire à engager la procédure et les dépenses nécessaires et tous actes afférents à la délégation de service public

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2021
Le Maire
Marie FLIS



Copies: AMO DSP
TP